

REPUBLIQUE DEMOCRATIQUE DU CONGO
PRIMA-TURE



ARMP
AUTORITE DE REGULATION
DES MARCHES PUBLICS

Transparence-Equité-Probité

Agissant en qualité de l'Autorité de Régulation des Marchés Publics, octroie cette

ATTESTATION DE PAYEMENT DE LA REDEVANCE N° 105/2025

A LA SOCIETE D'INGENIERIE ET D'INNOVATION DU CONGO « SIIC »

Après avoir reçu le contrat du marché n° 07/DGDA/CGPMP/DG/2024, conclu avec la Direction Générale des Douanes et Accises « DGDA », pour un montant total hors taxe de dollars américains un million six cent deux mille huit cent nonante huit, vingt-huit centimes (USD 1 602 898,28) et confirme le paiement de la redevance de 0,7% dudit montant soit dollars américains onze mille deux cent vingt, vingt-neuf centimes (USD 11 220,29), pour servir et valoir ce que de droit.

Directeur Administratif et Financier

Fait à Kinshasa, le 17/06/2025.

Scellum de l'Établissement



Directeur Général